

peu large dans les illusions qu'il me paraît tant affectionner. Il m'y a obligé par les efforts qu'il a tentés pour les faire partager par mes honorables collègues et par le public généralement.

Parlant de l'exercice en cours, l'honorable trésorier nous a dit :

" Il est impossible d'indiquer d'une manière précise le résultat de cet exercice ; mais l'état des recettes et des paiements, jusqu'au 1^{er} avril 1888, fait voir que pour ces neuf mois les recettes ordinaires ont été de \$3,024,981.65 et les dépenses ordinaires de \$2,259,960.14, ce qui laisse un surplus de \$765,021.51. Il est probable que ce surplus ne sera pas sensiblement diminué à la fin de l'exercice, si nous percevons tout ce que nous espérons percevoir."

L'hon. trésorier continue en réclamant pour le gouvernement et pour lui-même le mérite d'avoir si bien administré les finances depuis le commencement de l'année, que l'exercice se terminera par un surplus d'environ trois quarts de million. Les chiffres qui précèdent, sans les commentaires qu'ils provoquent, sont de nature à induire la Chambre et le public en erreur. L'hon. trésorier aurait dû dire que le revenu qui lui permet de compter sur le surplus in liqué pour la fin de l'année, se compose de perceptions d'arrérages afférentes à plusieurs années antérieures. Il a reçu \$100,000 d'Ontario, mais \$70,000 de ce montant étaient dues pour les deux années précédentes. Le gouvernement d'Ontario en avait sans raison refusé le paiement.

Le 31 mars 1888, la somme de \$557,165 avait déjà été perçue pour arrérages des impôts sur les corporations commerciales, en vertu du jugement du Conseil Privé rendu l'été dernier. La part régulière de revenu pour l'exercice en cours dans le montant qui sera reçu de cette source, est d'environ \$125,000, la balance étant pour les années antérieures. Considérer toutes ces sommes comme revenu régulier, ordinaire de 1887-88, c'est fabriquer à peu de frais un surplus énorme pour la fin de l'année. Je n'ai pas besoin d'insister davantage sur ce point, parce que la Chambre et la province comprendront tout de suite que le revenu de l'exercice en cours est beaucoup augmenté

de recettes extraordinaires qui ne se renouvelleront pas une autre année.

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT ACTUEL.

Le ministère actuel s'efforce-t-il de mettre en pratique au pouvoir le régime d'économie qu'il a si souvent et si fortement réclamé et promis dans l'opposition ? C'est la partie de la question financière qu'il importe le plus d'étudier maintenant avec soin.

Il est évident que pour faire une juste comparaison des dépenses du présent cabinet et celles de son prédécesseur, il faudra mettre en présence les frais encourus par les deux pendant des années dont ils sont, l'un et l'autre, entièrement responsables. Mais à part cela, on peut aussi juger la politique financière du gouvernement actuel, en comparant les budgets qu'il nous demande de voter, avec les dépenses faites par le ministère précédent pendant sa dernière année complète d'administration, celle de 1885-86.

L'année courante ne se terminera que le 30 juin, et nous n'aurons les comptes publics de cet exercice qu'à la prochaine session. Mais je puis dès maintenant faire une intéressante comparaison, parce que nous avons des états partiels exactement pour la même période de 1886-87 principalement sous le gouvernement précédent, et de 1887-88 sous le présent cabinet.

Comparons les dépenses des mêmes services ordinaires pour les neuf premiers mois de ces deux exercices.

Du 1 ^{er} juillet 1887 au 31 mars 1888, sous le régime actuel, les dépenses ordinaires ont été de.....	\$2,250,653
Pour la même période en 1886-87, sous l'ancien régime, elles ont été pour les mêmes services de.....	2,137,490

Augmentation en neuf mois sous le régime actuel.....\$ 113,163

Je puis en toute sûreté calculer cette augmentation à plus de \$150,000, parce que l'état de 1886-87 contient les \$50,461 déboursées pour les dernières élections générales.

Comparons maintenant les frais de